

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 11 (1890)
Heft: 10

Artikel: Correspondance : lettre de M. P. Berthoud, missionnaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-133907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cres : on invoquait l'intérêt des factoreries. Sans doute, le langage diplomatique adoucissait ce qu'avait de choquant le heurt d'idées aussi opposées, mais au fond, réduite à sa plus simple expression, la seule raison qui risque de faire avorter la Conférence de Bruxelles, c'est l'intransigeance des intérêts commerciaux d'une seule maison. »

Après ces considérations générales bien frappantes, le *Mémorial* explique pourquoi l'établissement de droits d'entrée pour les marchandises dans le bassin du Congo est indispensable, si l'on veut que l'Etat du Congo puisse mettre à exécution, sur son territoire, les mesures projetées contre la traite des esclaves. Puis il discute les griefs des négociants hollandais, faisant ressortir que, s'ils étaient fondés, les commerçants des autres nations — car les Hollandais ne fréquentent pas seuls au Congo — feraient entendre les mêmes plaintes, ce qui n'est pas.

Le taux de 10 % de la valeur pour les droits à l'importation est trop modéré pour entraver les transactions. Quant aux mesures de surveillance et de contrôle, ce n'est pas là ce que les Hollandais peuvent objecter, puisqu'ils consentent à ce qu'on mette des entraves au trafic des armes et des spiritueux, ce qui entraînerait la visite de toutes les marchandises.

La faiblesse de la thèse néerlandaise ressort avec une grande évidence de toutes ces considérations, et il semble étrange que le cabinet de La Haye ose la soutenir.

Avec le *Mémorial*, « nous joignons donc nos vœux à tous ceux dont la presse s'est déjà faite l'écho, pour que les Pays-Bas, qui ont tant de fois donné des preuves de leurs généreuses aspirations, ne restent pas isolés dans le concert européen, et qu'ils s'associent enfin, sans réticence et sans arrière-pensée, à une œuvre qui sera l'honneur du dix-neuvième siècle. »

CORRESPONDANCE

Lettre de M. P. Berthoud, missionnaire.

Lorenzo Marquez, 11 juilllet 1890.

Les derniers journaux suisses (ceux du mois de mai) m'ont beaucoup surpris par un petit article qui parle de notre chemin de fer. D'après eux, on aurait fait récemment une *solemnelle inauguration*, et la question de la possession de la ligne serait réglée, après les difficultés qu'on sait.

Cette double nouvelle est une double erreur. L'inauguration solennelle a eu lieu en 1888 ; pourquoi en aurait-on fait une cette année ? Peut-être a-t-on pris

pour telle la petite cérémonie (inaperçue ici) par laquelle on a inauguré le commencement des travaux pour la construction de la ligne sur le territoire du Transvaal.

Sur territoire portugais, la ligne est en exploitation active, et mesure 89 kilomètres. Par elle, on transporte à présent beaucoup de machines pour les mines d'or du Transvaal, ainsi que le matériel pour la voie en construction. Cela donne un trafic énorme, et le mouvement de la place a décuplé, centuplé, depuis trois mois. La transformation est extraordinaire. Comme on n'était pas outillé pour faire face à beaucoup d'arrivages, les navires se sont trouvés sans aucun moyen de décharger leurs marchandises, au moins durant une ou plusieurs semaines. Les magasins de la douane étant insuffisants, les rues et les places avoisinantes sont encombrées de marchandises, surtout de barils de ciment, de sacs de chaux, de bois de construction, etc. Chaque jour, de longs trains partent pour la frontière, et malgré cela l'encombrement ne cesse pas d'augmenter : on voit s'élever de vraies montagnes de matériel pour la voie ferrée.

Mais je reviens à la nouvelle du règlement de la question de la possession de la ligne, dont je conteste l'exactitude. En effet, à qui appartient la ligne actuelle, de 89 kilomètres ? Telle est la question, qui fait actuellement l'objet d'un arbitrage ; et l'on ne saurait prévoir à quelle date l'affaire sera réglée et terminée. En tout cas, l'Angleterre et les États-Unis, prenant en main les intérêts des actionnaires leurs ressortissants, ont nommé conjointement un arbitre ; je ne sais pas encore son nom. D'accord avec ces puissances, le Portugal, qui a saisi la ligne il y a un an, a aussi nommé un arbitre. Enfin, comme vous le savez, les trois puissances sont tombées d'accord pour demander au Conseil fédéral suisse de prononcer en dernier ressort sur l'arbitrage. Les conditions du règlement de l'affaire sont déjà posées, et elles ont été acceptées par les trois puissances : les voici : Si l'arbitrage conclut que le Portugal a agi dans son plein droit en faisant la saisie, la ligne lui appartiendra, sans frais. Si au contraire l'arbitrage donne tort au Portugal, cette puissance gardera la ligne, mais devra payer cinquante millions de francs à la partie adverse.

Voilà où en est l'affaire, elle repose sur la manière d'interpréter le contrat de la Compagnie. La tâche du Conseil fédéral est très délicate. En le nommant arbitre final, on lui a conféré un honneur fort ingrat. Comment ne pas déplaire à l'une des deux parties ? Comment résister à l'impulsion chevaleresque, si naturelle, qui pousse à donner raison au petit, au plus faible État ?

Je suis obligé de vous prier de m'accorder une rectification¹. Il s'agit d'un

¹ Nous accordons d'autant plus volontiers à M. Berthoud la rectification qu'il nous demande, qu'il nous fournit l'occasion de constater que tous les Hindous qui peuplent la côte orientale d'Afrique ne sont pas des sujets anglais, comme on pourrait le croire en lisant les auteurs. Nous oubliions trop facilement que l'Inde n'appartient pas tout entière aux Anglais, et qu'il reste encore aux Portugais, de leurs anciennes possessions, outre Goa, la ville de Daman, à l'est du golfe de Cambaye, et à l'ouest de ce golfe, la petite île de Diu, forteresse autrefois

détail, de peu de chose. Vous dites (page 115) : M. P. Berthoud nous écrit : « Banyans hindous, musulmans, sujets anglais... » Ce ne sont pas des *sujets anglais*, mais bien de vrais sujets *portugais*, qui viennent de Diu et de Daman, possessions portugaises au nord de Bombay. *Cuique suum.*

Vous avez parlé de M. le colonel Machado, qui avait été envoyé pour délimiter la frontière d'ici au Zoutpansberg (N° de mai p. 151). A peine avait-il posé les deux premières bornes, qu'il fut rappelé à Lorenzo Marquez, parce que le gouvernement venait de le nommer gouverneur général de la Province de Mozambique. Un autre ingénieur est allé prendre sa place. Cela vous intéressera de savoir que ces messieurs m'ont demandé la carte (je leur en ai donné deux exemplaires) que vous avez publiée de mon frère ; et ils sont très contents de s'en servir pour s'orienter dans leur travail. Il y a maintenant deux mois que M. Machado passait ici, se rendant à Mozambique pour y assumer ses nouvelles fonctions.

Vous avez annoncé une brochure de MM. Capello et Ivens : « Quelques notes sur l'établissement et les travaux des Portugais au Monomotapa. » Croyez-vous qu'il me fût utile de la lire ? Malgré mon manque de loisir pour la lecture, je fais effort pour m'instruire, au moins quand j'y vois un devoir ; et je serais bien aise de connaître cet opuscule. Où le trouve-t-on ?

Après tout, Goungounyane n'est pas descendu jusqu'au Limpopo. Il s'est établi à la place de Bingouane, qui a été tué, et dont les sujets ont été dispersés. Cette localité se trouve à cent kilomètres au N.-N.-E. des bouches du Limpopo. J'ai appris de divers côtés que Goungounyane avait fait demander à Natal un maître d'école pour lui enseigner l'anglais, à lui et à ses gens. Mais il ne veut pas qu'on lui prêche le christianisme.

Lorenzo Marquez va être desservi par une nouvelle ligne de vapeurs. C'est l'entreprise allemande que vous avez annoncée. On attend ici son premier navire pour le mois de septembre, par la voie de Suez et la mer Rouge.

Je comprends bien que la rédaction de l'*Afrique* doit être une tâche grande et difficile. Il est surtout très délicat de citer des faits et de prononcer des jugements qui jettent un sérieux blâme sur quelques personnes ; il faut pour cela être sûr de connaître les faits sous leur vrai jour, et avoir entendu le pour et le contre, à loisir. Je ne vois pas que je puisse rien retrancher à ce que je vous disais dans ma dernière lettre. Je fais cette remarque même après avoir relu votre réponse, dont j'extrais la citation suivante : vous m'écrivez : « Ce que « j'ai vu et entendu des Portugais et des Anglais aux différents congrès auxquels « j'ai assisté à Paris l'été dernier, me fait placer les premiers bien au-dessus « des seconds, au point de vue de la colonisation. Les Portugais reconnaissent « loyalement la nécessité de réformes.... »

célèbre, avec la pointe de Gogala sur le rivage opposé de la province de Guzerate.

Oui, en paroles, en beaux discours, les Portugais sont supérieurs ; et ils doivent faire très bonne figure dans les Congrès. Mais les actes, où sont-ils ? Peut-être escomptez-vous l'avenir. Il fait toujours bon espérer. Mais *jusqu'ici*, les faits *accomplis* mettent les Anglais bien au-dessus des Portugais; et pourtant je déplore beaucoup de choses chez les Anglais, comme vous l'a montré ma lettre précédente.

P. Berthoud

BIBLIOGRAPHIE¹

Bernhard Schwarz. NACHTIGAL's GRAB. Ein Negerroman. Leipzig (Eduard Baldamus), 1890, in-18, 2 Bände, 173 p. et 123 p. Zweite Auflage. — L'auteur de ce livre, voyageur bien connu dont notre journal a raconté les explorations, aurait pu faire précéder son récit d'une préface expliquant le but particulier qu'il a voulu atteindre en écrivant ce roman africain. Il est probable qu'il a surtout cherché à peindre la vie et le caractère des nègres de la côte de Guinée en décrivant une action qui, tout en gardant une couleur locale nettement accusée, se lit avec plus d'intérêt qu'un récit ordinaire de voyage, forcément plus froid parce qu'il est plus réel. Le héros du livre est un jeune Krumen, nommé Bill, dont l'histoire se déroule avec des chances diverses dans la république de Libéria et particulièrement dans la capitale, à Monrovia. On sait que c'est sur le territoire de cet État que se trouve la tombe du voyageur allemand Nachtigal. L'ouvrage s'ouvre par le récit de la mort de Nachtigal à bord d'un paquebot et de son ensevelissement, et se termine par quelques mots relatifs au rôle que ce pionnier de la géographie et de la colonisation a joué en Afrique. Mettant en scène un certain nombre de personnages de nationalité et de caractère différents, des gens du pays, une Américaine, des Anglais, etc., il présente un réel attrait par l'imprévu des situations et la description de la contrée et des mœurs de ses habitants.

Brix Förster. DEUTSCH-OSTAFRIKA. Geographie und Geschichte der Colonie. Leipzig (F.-A. Brockhaus), 1890, in-8°, 204 p. et carte. M. 6.— Écrit avant la conclusion du récent traité anglo-allemand, cet ouvrage ne traite pas de tout le territoire s'étendant jusqu'au Victoria, au Tanganyika et au Nyassa qui vient d'être reconnu à l'Allemagne; c'est une description de la zone située en arrière de la côte, plus particulièrement connue et occupée au moins dans ses points principaux et compre-

¹ On peut se procurer à la librairie H. Georg, à Genève et à Bâle, tous les ouvrages dont il est rendu compte dans l'*Afrique explorée et civilisée*.